

## Aux parents des élèves des écoles primaires et du cycle d'orientation du Val d'Hérens

### Réseaux sociaux et école : un rappel

Les réseaux sociaux font partie de la vie de nos élèves. Il est possible de créer des groupes auxquels les adultes n'ont pas accès et on a pu constater que les échanges y sont parfois problématiques. La présence d'insultes, de photos compromettantes, d'images ou de vidéos violentes ou pornographiques ou liées au terrorisme ou à la guerre est constatée. Les personnes qui les diffusent s'exposent à des poursuites judiciaires.

Si ce genre de groupes existe depuis longtemps, c'est bien la teneur extrême de son contenu qui pose question aujourd'hui.

Le rôle de l'école et du corps enseignant n'est pas de gérer ou d'interdire ces contenus qui font partie de la sphère privée de l'élève.

Les messages échangés sur les réseaux sociaux entre élèves sont de leur responsabilité (responsable pénalement à 10 ans en Suisse). C'est aux parents de cadrer l'accès au smartphone et à WhatsApp en connaissance de cause. Le rôle de l'école est de faire de la prévention vis-à-vis de ces problèmes, en proposant aux élèves une utilisation sécuritaire et utile du numérique en lien avec leur future vie de citoyen

Le Centre de compétences ICTVS a rédigé un article qui rappelle ce que sont les réseaux sociaux, leur âge d'utilisation, les dérives possibles, mais aussi la responsabilité des parents sur le sujet. Elle donne également des ressources et des conseils. L'article se trouve sur [ce lien](#).

Le lien suivant rappelle l'âge légal d'accès à une sélection de réseaux sociaux parmi les plus répandus : [Âge des réseaux sociaux](#)

Ce document et les liens utiles se retrouvent sur le site Internet des Écoles du Val d'Hérens : <https://www.ecoles-herens.ch>

**CO DU VAL D'HERENS**

La Directrice



Géraldine Berset

**ÉCOLES PRIMAIRES DU VAL D'HERENS**

La Directrice



Monique Pralong